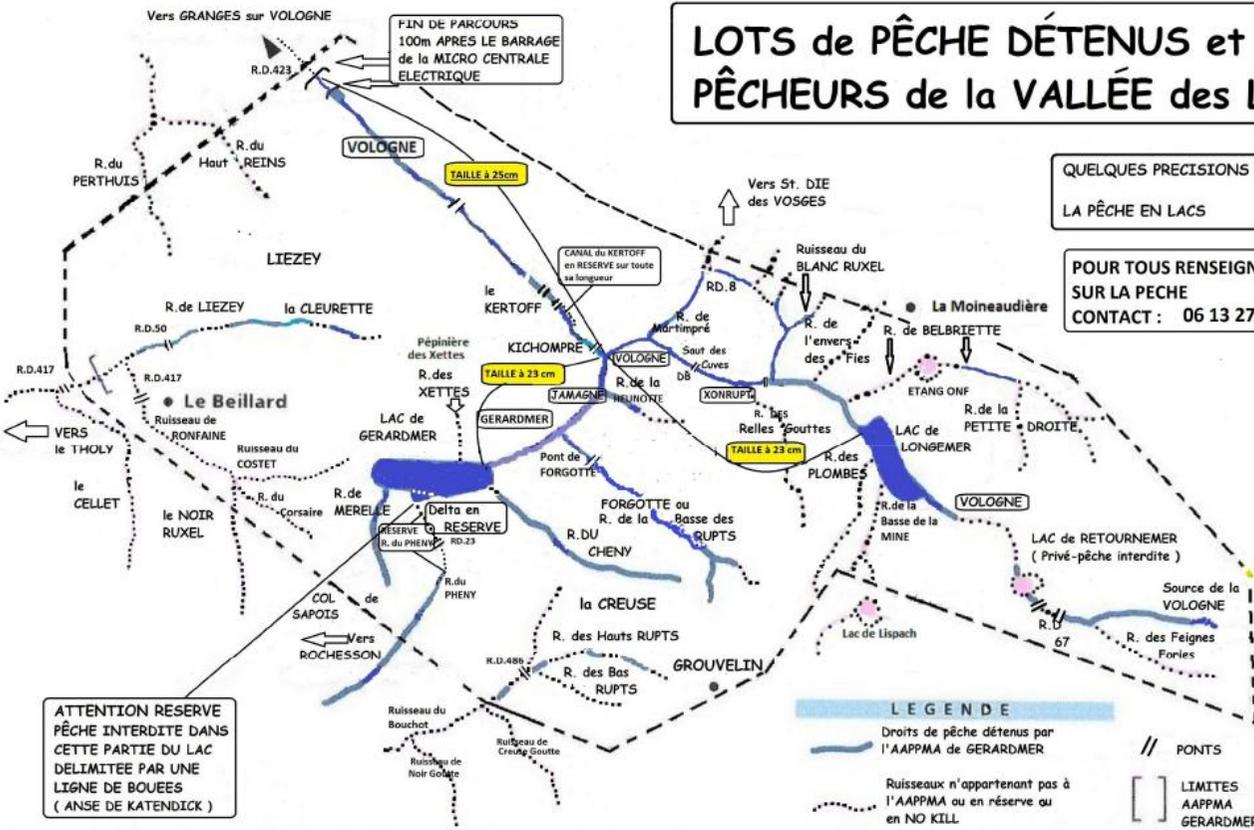


LOTS de PÊCHE DÉTENUS et GÉRÉS par l'AAPPMA des PÊCHEURS de la VALLÉE des LACS

2023



QUELQUES PRECISIONS POUR LA PÊCHE EN LACS

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA PÊCHE CONTACT : 06 13 27 05 18

	superficie	long maxi	larg maxi	prof maxi	altitude
LAC DE GERARDMER :	115 ha	2020m	750m	36m	660m
LAC DE LONGEMER :	75 ha	1950m	550m	34m	736m

Espèces de poissons présentes et tailles minimales de capture et nb. maxi de captures/jour

SALMONIDES	6 par jour tous salmonidés confondus
TRUITE FARIO DE LAC	30cm
TRUITE ARC EN CIEL	30cm
COREGONE	30cm
SANDRE	50 cm
BROCHET	60cm

MAXIMUM de 2 BROCHETS conservés par jour

IMPORTANT : Interdiction de marcher dans l'eau en pêchant les cours d'eau de 1^{re} catégorie de l'ouverture de la truite à l'ouverture spécifique de l'ombre commun (en général le 3^e samedi de mai)

LA PÊCHE EN FLOAT TUBE OU EN BARQUE EST AUTORISÉE SUR LES 2 LACS LA PROPULSION AVEC UN MOTEUR THERMIQUE (essence) EST FORMELLEMENT INTERDITE

SUR LE LAC DE GERARDMER LA NAVIGATION EN BARQUE EST ASSUJETTIE A L'ACQUISITION D'UN TIMBRE "DROIT DE NAVIGATION" EN MAIRIE A APPOSER SUR L'EMBARQUATION

LES LACS, RIVIERES ET RUISSEAUX SONT TOUS CLASSES 1^{re} CATEGORIE PISCICOLE DU DOMAINE PRIVE ET DONC LE DROIT DE PÊCHE N'EST POSSIBLE QU'AVEC DES DETENTEURS D'UN PERMIS DE PÊCHE OBLIGATOIRE DE L'AAPPMA DE GERARDMER

PRESENCE OBLIGATOIRE A BORD DE LA BARQUE OU DU FLOAT TUBE D'UN GILET D'AIDE A LA FLOTTAISON HOMOLOGUE, PAR PÊCHEUR. RISQUE DE P.V. PAR LA BRIGADE FLUVIALE . (Mais pas d'obligation de le porter)

NOUS AVONS ENCORE DANS LES HAUTES VOSGES DES LACS ET RIVIERES EN BON ETAT MAIS A L'EQUILIBRE TRES FRAGILE . ALORS RESPECTEZ LA NATURE (ne laissez pas de déchets sur vos lieux de pêche) SIGNALEZ TOUTE POLLUTION CONSTATEE.

RESPECTEZ LES TERRAINS PRIVES QUE POURRIEZ ÊTRE AMENES A TRAVERSER. SOYEZ COURTOIS ENVERS LES AUTRES PÊCHEURS , RESPECTEZ LES TAILLES DE CAPTURE ET LES QUANTITES AUTORISEES

ATTENTION RESERVE PÊCHE INTERDITE DANS CETTE PARTIE DU LAC DELIMITEE PAR UNE LIGNE DE BOUEES (ANSE DE KATENDICK)

TAILLES MINIMUM DE CAPTURE DES TRUITES EN RUISSEAU

VOLOGNE depuis sa confluence avec la JAMAGNE (Kichompré) jusqu'à la fin de parcours vers GRANGES sur VOLOGNE (100m après le barrage de la micro centrale	25cm
VOLOGNE depuis sa sortie du lac de LONGEMER jusqu'à sa confluence avec la JAMAGNE à Kichompré	23cm
JAMAGNE depuis sa sortie de lac de GERARDMER jusqu'à sa confluence avec la VOLOGNE à Kichompré	23cm
VOLOGNE avant le lac de LONGEMER et tous les autres ruisseaux	20cm

LEGENDE

- Droits de pêche détenus par l'AAPPMA de GERARDMER
- Ruisseaux n'appartenant pas à l'AAPPMA ou en réserve ou en NO KILL
- == PONT
- [] LIMITES AAPPMA GERARDMER

RAPPEL des RESERVES DE PÊCHE 2022

CANAL du KERTOFF (toute la longueur)
 RUISSEAU du PHENY (goutte du chat à Katendick)
 ANSE de KATENDICK sur le LAC de GERARDMER (bouées)